

Commune de Flers	Date	Décision	Nature	Folio n°
	17.03.2025	D556	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

REF : HT/JS

D E C I S I O N

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	VENTE AUX ENCHERES PORTRAIT DE JEAN SCHNETZ LETTRE ACCREDITIVE
--------------	---

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2024-589 du 02 avril 2024, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation N° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	17 mars 2025
Date de mise en ligne sur site internet	17 mars 2025

Chers Collègues,

Jeudi 27 mars 2025 aura lieu à l'hôtel des ventes TAJAN, Paris, une vente aux enchères dans laquelle figure un tableau de Jean-Victor Schnetz. Le musée du château de Flers possède la plus grande collection française de l'artiste qui a séjourné à plusieurs reprises à Flers et dont le frère a été maire de la commune.

Il s'agit du portrait de Jean Schnetz, père de l'artiste, peint en 1807, qui figure parmi les premiers tableaux de l'artiste. Il figure au catalogue « Couleurs d'Italie » et avait été emprunté pour l'exposition Schnetz à Flers en 2000.

Ce tableau, issu de la famille de l'artiste constitue une véritable opportunité pour le musée qui pourrait, en acquérant cette œuvre, enrichir sa collection. Un premier tableau issu de la succession de la famille a été acquis début mars en vente publique.

Le présent dossier a été présenté pour validation auprès de la délégation permanente de la DRAC afin de le faire entrer officiellement dans les collections du musée. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : Ville : 1522€ (soit 30% du montant total), Fonds Régional d'Acquisition des Musées : 6088€ (soit 70% du montant total).

Cette décision tient lieu de lettre accréditive.

Cet achat est dispensé de procédure de publicité et de mise en concurrence conformément à l'article R. 2122-3 du code de la commande publique.

En outre,

Le Maire décide :

- 1 - D'ACQUERIR** l'œuvre citée pour un montant maximum 7610 euros frais de notaire inclus (31,2%) ;
- 2 - D'AUTORISER** Madame Angela PRESSE, Maire-adjointe de la ville de Flers, déléguée à la culture à enchérir par téléphone et à signer les documents relatifs à cette acquisition et à engager les crédits dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20250317-D556-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025
Publication : 17/03/2025